

Présents : 10
Absents non excusés : -
Absents excusés : -
Procuration : -
Date de convocation : 05/12/2025
Secrétaire de séance : Mme Landier

L'An deux mil vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LAJOUX Alain, maire.
Présents : Mrs LAJOUX, GUÉRIN, CARCAUZON, CHÉRY, CORNET, GALPAIN, GROLLEAU, AUBERT
Mme LANDIER, DELÉTANG

Absents non excusés : -
Absents excusés : -

28/2025 -TARIFS LOCATION SALLE DES FETES – ANNEE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,
Vu la délibération n°33/2024 du 12 décembre 2024 relative à la fixation des tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2025,
Considérant la nécessité de fixer des tarifs pour l'année 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention

-Décide de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2026 suivant le tableau ci-dessous :

TARIFS 2024	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	ETE Du 1/05 au 30/09	HIVER Du 1/10 au 30/04	ETE Du 1/05 au 30/09	HIVER Du 01/10 au 30/04
Journée	115	190	160	240
Week-end	190	325	255	410
Réunion/Vin d'honneur	60	100	60	110
Caution	300	300	350	350

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,
Alain LAJOUX



Acte rendu exécutoire pour avoir été:
Transmis en Préfecture le 15/12/2025
Publié ou notifié le 15/12/2025

